© Drogues Info Service - 19 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Cannabis et casier judiciaire

Par Profil supprimé Postée le 29/07/2013 10:26

> Bonjour,
>
> Voila j ai 18 ans, bientot 19 ans et j entreprends des études de médecine! Je suis parti en vacances et malheureusement je me suis fait contrôler par la police apres avoir achete 1g de cannabis exceptionnellement ! Je ne fume pas regulierement et c est la premiere fois que j'ai des démélés avec la police ! Je suis inquiet car j'ai peur de ne pas pouvoir continuer mes études de médecine à cause de cette erreur puisqu il faut un casier judiciaire vierge pour s'inscrire à l'ordre des médecins ! Est ce reellement le cas ? Est ce que j'ai mis en l'air tout mon avenir juste a cause de ca ?
>
> Merci beaucoup de votre réponse !

Mise en ligne le 29/07/2013

Bonjour,

De nombreuses professions nécessitent la présentation d'un casier judiciaire vierge, c'est le cas notamment pour les médecins.

Concernant votre arrestation, c'est le Procureur de la République qui va décider s'il engage des poursuites (auquel cas vous risquez une condamnation et donc une inscription au casier) ou pas.

Sachez toutefois qu'il existe des mesures alternatives aux poursuites (le "rappel à la loi" par exemple) qui ne débouchent sur aucune condamnation (et donc pas d'inscription au casier). Ces mesures sont souvent préférées dans le cas d'une première arrestation, pour une quantité limitée de produit.

Cordialement.